

# AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné,  
QUE :**

Lors de la séance extraordinaire du 9 janvier 2017, tenue à salle communautaire du Centre sportif Soulanges à Saint-Polycarpe, le conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe a adopté le Règlement numéro 154-2017 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et la délégation d'autorisation de dépenses et de passer des contrats.

Le règlement est disponible et peut être consulté au bureau de l'hôtel de ville durant les heures normales d'ouverture.

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

**DONNÉ à Saint-Polycarpe ce dixième jour de  
décembre deux mille sept.**



---

Eric Lachapelle  
Directeur général et secrétaire-trésorier

---

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Éric Lachapelle, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Polycarpe, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 10 janvier 2017, entre 10 heures et 11 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 10 janvier 2017.



---

Éric Lachapelle  
directeur général et secrétaire-trésorier